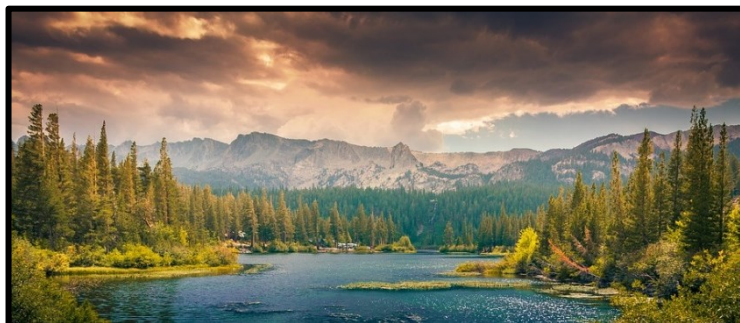


Module 1 – Les Autochtones et le droit avant 1867



Paysage canadien — Source inconnue

FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Avant la colonisation, la tradition orale et le maintien de l'équilibre social

Pour comprendre les pensionnats autochtones, il faut comprendre la culture autochtone avant l'arrivée des colons européens. La culture et certaines traditions autochtones sont toujours existantes aujourd'hui, malgré les défis affrontés par les peuples autochtones.



Canoé du peuple Haïda à Haïda Gwaïi en Colombie- Britannique — © Colin.



Peuples autochtones - Définition

Avant, d'étudier l'histoire des Autochtones, il faut savoir qui fait partie de ces peuples.

- **Premières Nations** : Peuple autochtone étant les premières personnes ou occupants à habiter les territoires qui constituent aujourd'hui le Canada.
- **Inuit** : Peuple autochtone habitant principalement dans le Grand Nord du Canada, aussi connu comme étant Inuit Nunangat.
- **Métis** : Peuple d'origine autochtone et européenne, formant une Nation principalement dans l'Ouest du Canada.

Vrai ou faux ? Avant l'arrivée des Européens :

1. Les Autochtones n'ont pas de lois.
2. Les Autochtones reconnaissent la nécessité de compenser une victime.
3. Dans les communautés autochtones, les personnes qui ont le rôle d'aînés sont les juges.
4. Le principe de « confédération » existe au sein des Peuples autochtones avant l'arrivée des Européens.



Vidéo : Comprendre la Grande Paix à l'aide d'une vidéo (1 min)

Les traditions sont très importantes dans les cultures autochtones. Voici une vidéo qui présente une légende. L'histoire de la Grande paix qui évoque des règles de société entre différents groupes.

Minutes du patrimoine : Le gardien de la paix. En ligne :

https://www.youtube.com/watch?v=EZdYFXRO_uU&t=9s

Source : Historica Canada

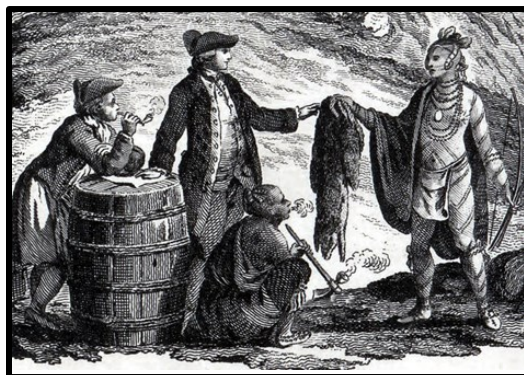
**Pour aller plus loin**

Consulter l'article sur la confédération: Haudenosaunee. En ligne :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/leshaudenosau-ee>

Source: Encyclopédie canadienne

B. L'impact de la colonisation

B.1. L'imposition d'une autre vision du monde



Commerce de fourrure — ©
Bibliothèque et Archives Canada

À l'arrivée des colons européens, une société coloniale naît en parallèle de la société des peuples autochtones qui existe déjà. Le Canada n'est pas encore né. Pendant la colonisation, le gouvernement colonial utilise un système de justice semblable à celui de l'Europe. Les colons tiennent pour acquis que leurs valeurs et croyances sont universelles et qu'elles doivent être imposées aux autres peuples.

Le gouvernement colonial veut s'approprier les territoires des peuples autochtones afin de les peupler avec des colons venus d'Europe. Pour atteindre leurs objectifs, ils utilisent des pratiques comme par exemple :

- Signer des traités avec les Autochtones
- Faire la guerre contre des Autochtones
- Éliminer les pratiques ancestrales sur les terres autochtones
- Déplacer les familles
- Imposer leurs ordres politiques et lois.

Avec la colonisation, la culture et les traditions autochtones sont de plus en plus ignorées ou condamnées. Le gouvernement colonial limite les droits des Autochtones à travers des traités ou des lois.

Rapports entre les peuples autochtones et les colonies

Toutes les relations entre les peuples autochtones et les colonies n'étaient pas négatives. Parfois, le gouvernement colonial a respecté certains droits autochtones. Le problème est que ce gouvernement n'a pas toujours tenu ses promesses. Voici deux exemples :

- La **Proclamation royale** est adoptée en 1763. C'est la Constitution des colonies anglaises. Elle reconnaît qu'une grande partie du Canada actuel appartient aux Autochtones. De plus, les colons ne peuvent pas acheter les terres. Or, la Proclamation n'a pas été respectée.
- Les **traités** conclus sont alors parfois interprétés différemment ou ne sont pas respectés du tout. Ils ont été rédigés par les colons dans leurs langues et avec leurs propres mots. En revanche, encore aujourd'hui, plusieurs traités demeurent valides. D'ailleurs, les peuples autochtones s'adressent souvent aux tribunaux pour faire respecter les traités.



Pour apprendre plus sur les traités (1 min)

Voir Minutes du patrimoine: Naskumituwin (traité)
(<https://www.youtube.com/watch?v=vftTLhc6oY8&t>)

Source : Historica Canada

B.2. Exemple : impact des lois sur les familles autochtones

La plupart du temps les gouvernements coloniaux ne respectent pas nécessairement la culture et les traditions autochtones et tentent de forcer les Autochtones à adopter leurs valeurs et leurs croyances.

Par exemple, la **Loi sur la civilisation graduelle** de 1857 a pour objectif d'**assimiler** les Autochtones. De plus, le gouvernement colonial prend des décisions sur la vie des Autochtones. Par exemple, il peut décider si une veuve autochtone peut garder ses enfants ou pas.



Besoin d'aide ?

Tu peux appeler **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
 - Appelle le 1-800-668-6868.
-

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :
www.cliquezjustice.ca/glossaire

Historica Canada, « Minutes du patrimoine: Le gardien de la paix ». En ligne :

https://www.youtube.com/watch?v=EZdYFXRO_uU

Encyclopédie canadienne, « Haudenosaunee ». En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/les-haudenosaunee>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajef  Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario